

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR  
L'AMERIQUE LATINE  
ET LES CARAÏBES**

**RAPPORT**

**(16 may 1981 au 6 avril 1984)**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 1984**

**SUPPLEMENT N<sup>o</sup> 12**



**NATIONS UNIES**

**Santiago du Chili, 1984**

455(XX) CHANGEMENT DE NOM DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris acte que le Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) a recommandé, à sa septième session, de remplacer le nom de la Commission par celui de Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes,

Consciente qu'au cours des deux dernières décennies nombre de nouveaux Etats des Caraïbes ont été admis en qualité de membres à part entière de la Commission,

Reconnaissant qu'une intégration plus explicite des Caraïbes au sein de la Commission s'avère donc souhaitable,

1. Convient que la Commission doit être dorénavant dénommée Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

2. Recommande en conséquence que le Conseil économique et social approuve la dénomination "la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes" en tant que nouvelle appellation de la Commission.

223ème séance  
6 avril 1984